

Note de politique générale accompagnant le budget 2019 du CPAS

Contexte général du budget 2019 du CPAS

Nous commencerons cette note de politique générale par un retour sur l'année écoulée. En effet, même si dans le cas spécifique du C.P.A.S. d'Oupeye les informations plus détaillées sont reprises dans le rapport social qui vous sera présenté au Conseil conjoint, nous pouvons tout de même citer ici un certain nombre d'éléments importants annoncés dans la note budgétaire des années précédentes et qui resteront importants pour le budget 2019.

Comme pour les années précédentes, de nombreuses réunions budgétaires ont rythmé l'année 2018. En effet, suite à la fermeture de Chertal et l'obtention d'une aide de la Région wallonne permettant de compenser en partie les pertes de recettes, nous avons travaillé de concert avec la commune afin de rentrer respectivement un budget en équilibre au global et un budget en équilibre à l'exercice propre. L'ensemble de ces budgets seront désormais soumis à l'approbation du Centre régionale d'aide aux communes (CRAC). Les entités consolidées, dont le CPAS fait partie, doivent eux aussi contribuer à l'effort. Nous avons donc établi un plan pluriannuel. Le présent budget 2019 est conforme à ce qui a été approuvé par le Conseil et par le CRAC en termes notamment du montant de la dotation communale et de la politique du personnel fidèle au plan d'embauche. Ainsi, le présent budget vous est présenté à l'équilibre avec une dotation communale de 3.447.647,83 €, équivalente au montant prévu dans le plan de gestion.

Notre mission première, de permettre à chacun de vivre dans la dignité humaine, a été développée au fur et à mesure de l'existence du C.P.A.S. et s'est traduite dans la délégation de la part de l'Etat fédéral de la mission d'octroyer le Revenu d'Intégration sociale aux personnes se trouvant dans les conditions définies par la loi¹. Or, comme vous le savez, la réforme fédérale des allocations d'insertion a sorti ses premiers effets concrets au 1^{er} janvier 2015 et ceux-ci continuent de se faire sentir. Tout au long de l'année 2016, nous avons donc absorbé les demandes supplémentaires liées à des exclusions chômages. Celles-ci semblent désormais se stabiliser autour d'une soixantaine de dossiers actifs.

En juin 2016, lors de l'actualisation du plan de gestion, nous avons ainsi en notre possession des données reflétant de façon plus certaine l'impact des exclusions chômage pour notre Centre que ce qu'elles ne l'étaient en 2015. En concertation avec la commune, nous avons donc défini une évolution de la dotation communale qui les prendrait en compte. Néanmoins, dans un souci de sécurité et pour faire face à des mesures non prévues actuellement et ayant des impacts financiers en matière d'aides sociales, la Commune a maintenu un fonds de réserves qui nous est dédié. En effet, même s'il n'est plus révélateur pour expliquer l'évolution des R.I.S. et aides sociales octroyées de distinguer les demandes « habituelles » de celles nous parvenant de personnes ayant subi une fin de leur allocation d'insertion, nous constatons que, malgré les diverses mesures mises en place

¹ Loi du 26 mai 2002 concernant le droit à l'intégration sociale.

pour accentuer notre politique de réinsertion socio-professionnelle², le nombre de dossiers ne cesse d'augmenter, avec des pics de demande à la fin de l'année. Le budget 2019 prévoit ainsi une augmentation probable de 5 % du coût des R.I.S. et du nombre de dossiers y liés.

Il faut également souligner que, si en 2015 une subvention fédérale particulière avait pour objectif de compenser l'impact financier des décisions du Gouvernement fédéral sur les charges du C.P.A.S., cette compensation n'a pas été poursuivie par la suite, à l'exception d'une augmentation forfaitaire du subside lié au nombre de dossiers (de 320 € à 470 € en 2017, et à 515 € en juillet 2018). Cette augmentation forfaitaire ne couvre aucunement le coût réel de la gestion d'un dossier, tant au niveau des moyens matériels (locaux et fournitures administratives diverses) qu'humains que ça représente. Dans les faits, si le nombre de mois d'aide octroyée est mis en corrélation avec le subside effectivement perçu, le subside s'élève en moyenne à 35,86 € par mois d'aide. Or le coût mensuel moyen du service (hors aides sociales) par mois d'aide octroyée est de 274,06 €³, tandis que le coût mensuel des aides octroyées est de 344,28 €⁴.

Malgré un contexte budgétaire difficile et les diverses modifications de législations auxquelles nous avons dû nous adapter, nos missions régaliennes ont été menées de façon scrupuleuse : maintien de l'enquête sociale pour les aides chauffages du CPAS, maximisation de l'utilisation des subsides, maintien de rapports sociaux de qualité établissant l'état de besoin, ... Les services permettant d'offrir une aide à domicile pour des personnes fragilisées ont été maintenus ainsi que l'ensemble des services sociaux au sens large (service social général, service d'insertion sociale et professionnelle, service logement, cellule énergie, activités de la maison de quartier). Les nouveaux services créés, tels que l'épicerie sociale et le service social du logement ne cessent de démontrer leur nécessité pour la population oupéyenne. En 2019, nous continuerons à mener ces différents défis à bien.

En outre, suite à un appel à projet du S.P.P. I.S. en cette mi-2018, nous souhaitons continuer de développer nos actions dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, en l'axant sur la pauvreté des familles, sous la forme d'une coordination des diverses aides aux familles possible tant à destination du public précarisé nécessitant ces aides que des professionnels pouvant être amené à les rencontrer et à les diriger vers les divers services aidants (tant du C.P.A.S. que d'associations actives sur le territoire de la Basse-Meuse).

² Augmentation du nombre d'articles 60 mis à disposition d'A.S.B.L. contre prise en charge forfaitaire, renfort du service Job-Contact, établissement de collaboration avec les C.P.A.S. de Liège et d'Herstal dans le cadre du projet Entre'prises (Job Coach et Cafés de l'emploi).

³ Il est à noter que la loi nous oblige à rencontrer les personnes au moins 1 fois l'année lors de l'évaluation annuelle du dossier (avec 2 contacts intermédiaires minimum) et que ce subside forfaitaire par dossier n'est censé couvrir que ce coût obligatoire. Or, on constate sur le terrain que, pour remplir notre mission d'accompagner la personne vers la dignité humaine, nos assistantes sociales ne les voient que 3 fois par an ; bien au contraire, les statistiques annuelles démontrent que la moyenne des rencontres s'établit plutôt vers les 10 fois par an par personne.

⁴ Ces coûts ont été calculés de 2013 à 2017, soit 5 exercices dont les comptes ont été établis.

Nous notons également que, malgré un contexte de travail de plus en chargé, le plan d'embauche, ou plutôt de diminution de possibilité d'embauche, a été cette année encore respecté. Ainsi, en 2019, celui-ci prévoit le non-remplacement d'une aide-familiale temps plein partant à la pension, ainsi que le maintien du renfort des services sociaux à hauteur de deux mi-temps et du mi-temps pris en charge par le subside « pauvreté des familles » présenté ci-dessus. Nous maintenons également dans ce budget les renforts vacances pour les services des aides à domicile et de l'I.D.E.S.S.

Nous insistons également sur les projets transversaux qui continueront à être menés en 2019 : le plan de cohésion sociale avec les actions menées à la Maison de quartier, l'ancrage communal avec la poursuite de la création de logements pour familles nombreuses, la création de deux logements d'urgence dans une propriété communale, la réhabilitation de la Ferme Christophe par la création d'un pôle socio-culturel incluant des services du C.P.A.S. et de la Comme (notamment la bibliothèque de Vivegnis).

Par ce budget, nous souhaitons veiller à la pérennisation des services tout en faisant preuve de la rigueur nécessaire pour faire face à la situation économique actuelle.

Dans un souci de transparence, nous avons repris, ci-après, les principaux tableaux et graphiques vous permettant d'avoir une idée globale de la situation du centre.

Bilan des services

Boni/Mali par service sur base du budget initial			
Service	Recettes	Dépenses	Boni/mali
Administration générale	€ 232.728,50	€ 1.599.187,17	€ 1.366.458,67
Patrimoine privé	€ 5.101,02	€ 3.725,00	€ 1.376,02
Agriculture et sylviculture	€ 9.792,00		€ 9.792,00
Service de coordination sociale	€ 51.144,67	€ 231.924,62	-€ 180.779,95
Médiation de dette	€ 18.976,52	€ 65.651,87	-€ 46.675,35
Commission fourniture énergie et eau	€ 385.930,33	€ 455.661,24	-€ 69.730,91
Autres actions sociales	€ 30.022,00	€ 30.022,00	€ 0,00
Coordination des soins à domicile		€ 200,00	-€ 200,00
Aide sociale	€ 2.646.557,80	€ 4.382.635,27	-€ 1.736.077,47
Etablissement pour enfants	€ 419.247,68	€ 568.161,32	-€ 148.913,64
Aide en milieu ouvert		€ 50.278,37	-€ 50.278,37
ILA	€ 157.706,98	€ 155.989,36	€ 1.717,62
Recettes/dépenses non ventilables (P.C.S. et Y a pas d'âge)	€ 75.698,11	€ 82.228,72	-€ 6.530,61
Service Aides familiales	€ 945.415,21	€ 1.100.519,43	-€ 155.104,22
Repas à domicile	€ 269.212,25	€ 308.309,43	-€ 39.097,18
Dépannages urgents	€ 135.152,72	€ 233.980,83	-€ 98.828,11
Service de nettoyage (mis à disposition de la Commune)	€ 46.388,80	€ 49.388,81	-€ 3.000,01
Autres services, aide aux familles	€ 30.450,85	€ 51.386,21	-€ 20.935,36
Réinsertion socioprofessionnelle	€ 601.356,74	€ 894.606,10	-€ 293.249,36
Insertion sociale	€ 84.137,40	€ 94.593,73	-€ 10.456,33
Habitations sociales	€ 104.040,00	€ 18.700,00	€ 85.340,00
Habitations personnes âgées	€ 63.569,81	€ 25.176,61	€ 38.393,20
Logement de transit et d'insertion	€ 15.300,00	€ 11.730,00	€ 3.570,00
Total	€ 6.328.129,39	€ 10.414.256,09	-€ 4.086.126,70

Recettes/dépenses générales 009	€ 3.779.277,10	€ 151,00	€ 3.779.126,10
Fonds 029	€ 267.538,58		€ 267.538,58
Exercices antérieurs	€ 44.628,42	€ 5.166,40	€ 39.462,02
Total			€ 4.086.126,70

Balance	€ 0
----------------	------------

Commentaires

Le mali des services est compensé par les exercices antérieurs, le fonds spécial de l'action sociale et la part communale reprise au 009 des recettes générales.

L'intervention communale 2019 s'élève à un montant de 3.447.647,83 € soit 33,09 % du budget du CPAS.

Les recettes de prestations et de subsides ne compensent pas le mali des services. Nous pouvons en tirer comme constat que les services restent insuffisamment subsidiés.

1. Présentation de nos budgets

Nos budgets du service ordinaire et du service extraordinaire sont présentés dans le respect des dispositions de la circulaire budgétaire relative à l'élaboration des budgets 2019 des communes de la Région Wallonne.

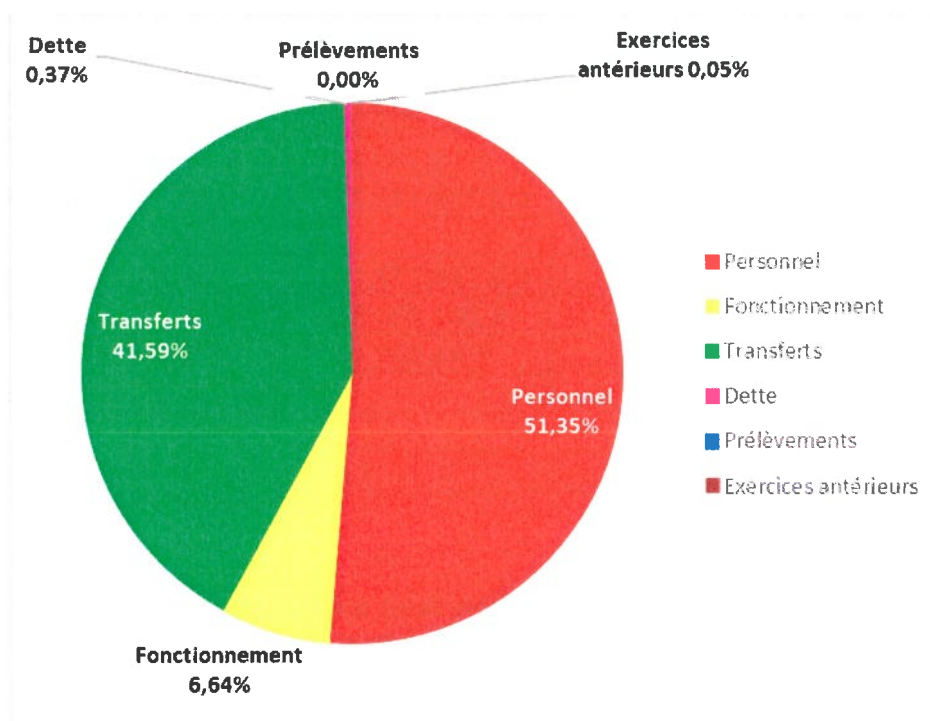
a. Budget du service ordinaire de l'exercice 2019

i. Dépenses ordinaires

- Par fonction en euros

Fonctions	en euros
Personnel	€ 5.350.494,05
Fonctionnement	€ 691.862,33
Transferts	€ 4.333.894,79
Dette	€ 38.155,92
Prélèvements	€ 0,00
Exercices antérieurs	€ 5.166,40
TOTAL	€ 10.419.573,49

- Par fonction en pourcentage du budget



- Le personnel

Le bien-être au travail du personnel est une préoccupation constante, c'est pourquoi nous avons lancé une étude des risques psycho-sociaux dont les pistes d'amélioration devraient être soumises à une procédure de concertation syndicale en 2019 et impactée dans le programme stratégique transversal à établir pour septembre.

Les dépenses du personnel tiennent compte :

- d'une indexation de 0 % en 2019 (salaires indexés en octobre 2018) ;
- du taux de cotisation communiqué par l'O.N.S.S.A.P.L. ;
- des augmentations liées aux évolutions de carrière ;
- des primes pour l'assurance collective soins de santé ;
- de la cotisation au service social collectif du CPAS ;
- du financement de la pension des mandataires gérée en synergie avec la commune.

- Les dépenses de transfert

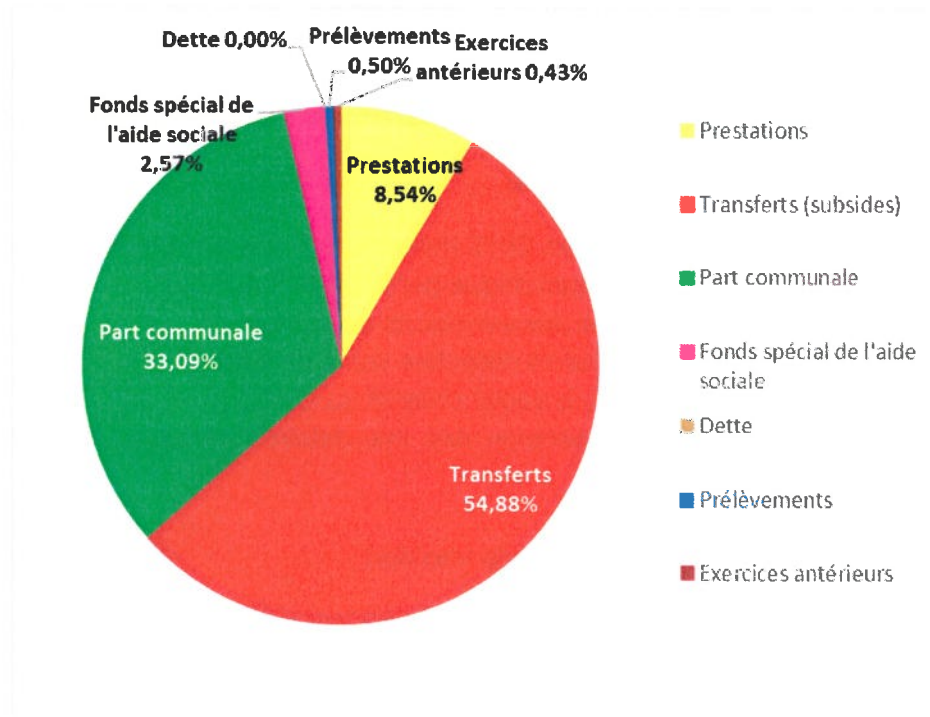
Les dépenses de transfert représenteront 41,59 % en 2019, soit 4.333.894,79 €.

ii. Recettes ordinaires

- Par fonction en euros

Fonctions	en euros
Prestations	€ 890.021,76
Transferts (subsides)	€ 5.718.103,17
Part communale	€ 3.447.647,83
Fonds spécial de l'aide sociale	€ 267.538,58
Dette	€ 22,51
Prélèvements	€ 51.611,22
Exercices antérieurs	€ 44.628,42
TOTAL	€ 10.419.573,49

• Par fonction en pourcentage du budget



L'intervention financière communale a dû être sollicitée à hauteur de 3.447.647,83 €.

Le montant du Fonds spécial de l'aide sociale (RW) est de 267.538,58 €.

b. Budget du service extraordinaire de l'exercice 2019

i. **Dépenses**

Investissements	€ 274.500,00
Prélèvements	€ 0,00
Exercices antérieurs	€ 0,00
Total	€ 274.500,00

Le programme des achats et travaux extraordinaires reprend les éléments suivants :

- la poursuite de la réhabilitation de la Ferme Christophe (architecte pour le permis et le suivi des travaux) ;
- la transformation en 2 logements d'urgence du Presbytère ;
- le renouvellement partiel de notre parc informatique ;

- la réfection des sols du siège social, en priorité les 1^{er} et 2^{ème} étages de l'aile reprenant le service social général et le service administratif de l'aide et de l'action sociale ;
- le remplacement de mobilier et d'électroménager à l'I.L.A. et aux sans-abri ;
- l'achat de mobilier de bureau ;
- l'achat de petit matériel pour le siège social et pour l'IDESS ;
- le remplacement de la machine à timbrer du siège ;
- l'achat de frigos ou congélateurs pour le mise en place du partenariat avec la Banque alimentaire.

ii. Recettes

Transferts	€ 244.000,00
Investissements	€ 0,00
Prélèvements	€ 30.500,00
Exercices antérieurs	€ 28.539,88
Total	€ 303.039,88

La subvention communale extraordinaire s'élève à 184.000,00 €, en ce compris la transformation du presbytère, propriété communale, en 2 logements d'urgence avec amélioration énergétique maximale pour 120.000,00 €.

Balance budget extraordinaire	€ 28.539,88
--------------------------------------	--------------------

En conclusion

Ce budget du service ordinaire et extraordinaire pour l'exercice 2019 montre notre volonté de mener une politique de grande rigueur compte tenu de la situation budgétaire actuelle tout en maintenant l'accomplissement de nos missions sociales.

Nous tenons à remercier Madame le Directeur général, Madame le Directeur financier et tous les agents des services du CPAS pour leur investissement au quotidien.

Oupeye, le 17 octobre 2018.

La Présidente du CPAS

Cindy CAPS

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by 'APS'.